

# RÉALISATION DE L'ÉCHANGEUR DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

RD 824 2x2 voies

**Etat des lieux  
des travaux en cours**

**9 juillet 2014**

## Sommaire

- Fiche n°1** Présentation générale de l'opération
- Fiche n°2** Principales caractéristiques du projet
- Fiche n°3** Calendrier de réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux
- Fiche n°4** Chiffres-clés
- Fiche n°5** Principaux intervenants
- Fiche n°6** Mesures en faveur de l'environnement et du développement durable

## Présentation générale de l'opération

Le carrefour giratoire de Saint-Vincent-de-Paul situé sur la route départementale 824, mis en service en 1996, assure la desserte des communes de Saint-Vincent-de-Paul et Dax et constitue avec le demi-échangeur situé à proximité desservant la commune de Saint-Paul-lès-Dax, un nœud routier pratiquement saturé tous les jours, qui peut atteindre aux heures de pointe 1 100 véhicules le matin et 1 400 véhicules le soir.

Le trafic journalier moyen actuel sur la RD 824 est de 23 500 véhicules. Il est estimé à 30 000 véhicules à l'horizon 2030.

Les trafics journaliers sur les RD 129 et 27 sont respectivement de 13 000 et 7 000 véhicules.

La dénivellation, décidée en 2008 par le Conseil général, accompagnée de la mise aux normes de la déviation de Saint-Paul-lès-Dax portant sur le demi-échangeur Est desservant cette commune, a pour objet d'améliorer les conditions de circulation sur cet axe au niveau de la sécurité et de la fluidité du trafic, mais aussi d'adapter à l'évolution du trafic la desserte des trois communes évoquées précédemment.

La mise aux normes du demi-échangeur a impliqué la construction de deux ouvrages nouveaux sur la voie ferrée Bordeaux - Irun selon un calendrier défini par la SNCF de manière à permettre l'optimisation du trafic ferroviaire pendant les travaux. Compte-tenu de cette contrainte, l'aménagement projeté a dû être envisagé en deux phases distinctes mais néanmoins entièrement compatibles.

### Phase I

**Construction de deux ouvrages enjambant la voie ferrée et la voie desservant une aire d'accueil des gens du voyage et réalisation des bretelles de liaison avec Dax et Saint-Paul-lès-Dax, empruntant les ouvrages précités, raccordés provisoirement sur le carrefour giratoire actuel**

Cette première phase a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 9 juin 2009.

La construction des deux ouvrages entreprise en juillet 2009 s'est achevée en fin d'année 2010.

La réalisation des bretelles de raccordement est intervenue au cours du dernier trimestre 2010.

Ceci a permis la mise en service de l'aménagement, avec raccordement provisoire des voies empruntant les deux nouveaux ouvrages sur le carrefour giratoire dans l'attente de la réalisation de l'échangeur, au début du mois de janvier 2011.

**Le coût de cette 1<sup>re</sup> phase s'est élevé à 6,5 millions d'euros TTC.**

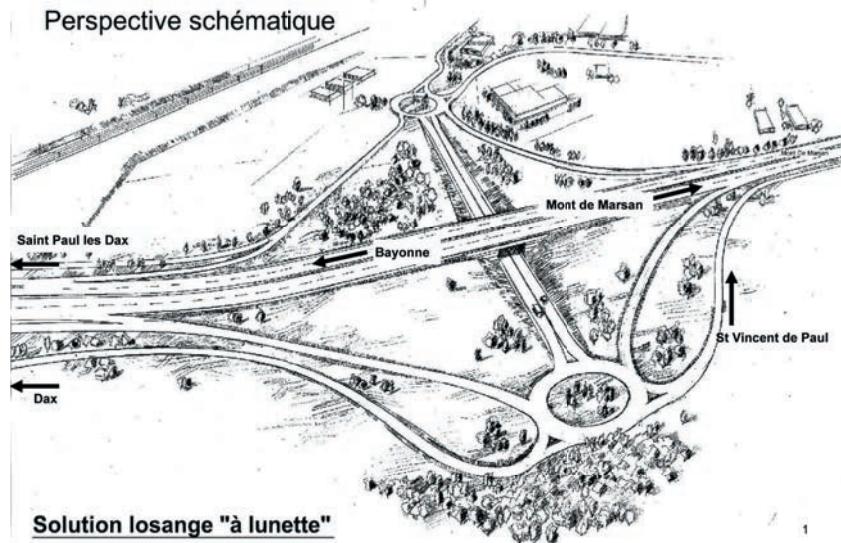
#### Phase II

##### Dénivellation proprement dite du carrefour giratoire et construction des dispositifs d'échanges avec la voirie

Cette deuxième phase a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 21 décembre 2010.

Il s'agit de la réalisation d'un échangeur de type « losange » au niveau du carrefour giratoire actuel.

#### Perspective schématique



#### Solution losange "à lunette"

Cette opération a nécessité des acquisitions foncières préalables et notamment l'achat d'une parcelle bâtie, propriété de la SCI Lamberger, gens du voyage sédentarisés vivant pour partie dans une dizaine de caravanes implantées sur le terrain, soit globalement une trentaine de personnes.

L'opération de relogement menée, en collaboration étroite avec la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la Commune de Saint-Vincent-de-Paul s'est achevée fin mars 2014.

La réalisation des travaux correspondants dont la durée globale est de 1 an et demi environ, qui ont débuté en février 2014 et doivent s'effectuer sous circulation avec un trafic très important, s'avère relativement complexe et délicate. Elle nécessitera l'interruption totale de la circulation sur la RD 824 à 2x2 voies durant une période de 4 mois.

L'ensemble du trafic sera néanmoins géré sur site durant les différentes phases du chantier, soit par l'utilisation d'une voirie provisoire, soit par mise en service de voies réalisées en phases précédentes.

La circulation sur les voies de ce nouvel échangeur devrait être effective pour la fin de l'année 2014. Les travaux connexes, notamment d'aménagements passagers situés en dehors des zones de circulation, interviendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**Le coût de cette 2<sup>e</sup> phase est évalué à 10 millions d'euros TTC.**

**Le coût global de cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Landes et maîtrise d'œuvre de ses services de la direction de l'Aménagement est de 16,5 millions d'euros dont 1,45 millions d'euros d'acquisitions foncières et de libérations d'emprises.**

Pour la 1<sup>re</sup> phase s'agissant de la mise aux normes de l'ex-route nationale 124 transférée en 2007 au Département et désormais RD 824, l'opération a bénéficié d'une subvention de 2,66 millions d'euros au titre du contrat de plan État/Région.

# Principales caractéristiques du projet

## L'échangeur

Il s'agit d'un carrefour dénivelé de type losange situé au droit du giratoire actuel regroupant la desserte de Dax, Saint-Paul-lès-Dax et Saint-Vincent-de-Paul ainsi que la zone industrielle de Saint-Vincent-de-Paul.

Il est constitué :

- > De deux carrefours giratoires de rayons extérieurs de 25 m de part et d'autre de la RD 824
- > D'un ouvrage d'art de type passage inférieur assurant le franchissement de la RD 824 par l'intermédiaire d'une voie de liaison entre les deux carrefours giratoires
- > De différentes bretelles de raccordement aux deux carrefours giratoires, assurant le rétablissement de la voirie secondaire.



Vue d'ensemble du giratoire Nord © S. Zambon / CG40

## Profils en long

Les profils en long du projet permettent de réaliser un équilibre des terrassements en déblais et remblais. Ainsi au droit de l'ouvrage d'art de l'échangeur, le profil en long de la RD 824 est surélevé de 3,50 m et celui de la voie de liaison des giratoires implanté 3,00 m en dessous du terrain naturel actuel.

Cette configuration permet d'optimiser les mouvements de terre, de positionner l'ouvrage d'art à 1,50 m des plus hautes eaux de la nappe phréatique et d'offrir un gabarit de 5,85 m assurant le passage de tout véhicule répondant aux normes du Code la voirie routière.

## Ouvrages d'art

Les deux ouvrages réalisés en 1<sup>re</sup> phase sur la ligne SNCF Bordeaux – Irun, présentent une longueur respective de 106 m et 118 m et une largeur identique de 7,80 m. Ils assurent à la fois le franchissement de la voie ferrée et celui de la voie de desserte d'une aire des gens du voyage. Il s'agit de deux ouvrages de type mixte à ossature métallique et dalle du tablier en béton armé.



1<sup>er</sup> ouvrage réalisé en phase I © S. Zambon / CG40

L'ouvrage de l'échangeur à réaliser en 2<sup>e</sup> phase est de type PIPO d'une longueur de 24 m, d'une largeur de 11 m et d'un gabarit de 5,85 m.

Le profil en travers est constitué d'une chaussée bidirectionnelle de 7,00 m et de deux bandes dérasées de 2 m.

La technique de réalisation retenue pour diminuer sensiblement la durée de coupure de la RD 824 est la préfabrication.

## Les aires de covoitage

Deux nouvelles aires de covoitage de 130 et 90 places sont prévues. L'aire de covoitage Sud se trouve sur l'itinéraire XL'R Dax - Mont-de-Marsan. Deux arrêts bus sont prévus à cet effet.

## Calendrier de réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux

> **Phase 1** : jusqu'au 11 juillet 2014, réalisation de l'ensemble des terrassements et des deux carrefours giratoires de l'échangeur sans impact sur la circulation.

> **Phase 2** : du 12 juillet au 17 août 2014, réalisation des bretelles d'insertion et de la voie de décélération Sud, avec utilisation du giratoire Sud et des voies nouvelles reliant Dax et Saint-Vincent-de-Paul.

La liaison entre le giratoire Sud et le giratoire actuel sur la RD 824 s'effectuera par une voie provisoire qui, regroupant les trafics vers Dax et Saint-Vincent-de-Paul, devrait générer quelques difficultés de circulation, modérées toutefois de par la période de réalisation où le trafic local est moindre. **Aucune activité n'est prévue du 13 au 17 août 2014, pendant les fêtes de Dax.**

> **Phase 3** : du 18 août au 16 novembre 2014, réalisation de l'ouvrage d'art et de la liaison entre les deux carrefours giratoires avec mise en service du giratoire Nord. Tout le trafic de la RD 824 sera détourné sur les deux giratoires encadrant la zone de travaux de l'ouvrage d'art. Cette période devrait provoquer une gêne à circulation en particulier aux heures de pointe où le temps d'attente pourrait augmenter un peu mais modérément toutefois au regard des itinéraires malins que les usagers utiliseront.

> **Phase 4** : du 17 novembre au 12 décembre 2014, réalisation de la continuité de la RD 824 à 2x2 voies avec mise en service de la voie de liaison entre les deux giratoires via le passage inférieur, la circulation s'effectuant dans les mêmes conditions que durant la phase 3.

> **Phase 5** : 12 décembre 2014, mise en service de l'échangeur et réalisation des travaux de finition hors des voies circulées.



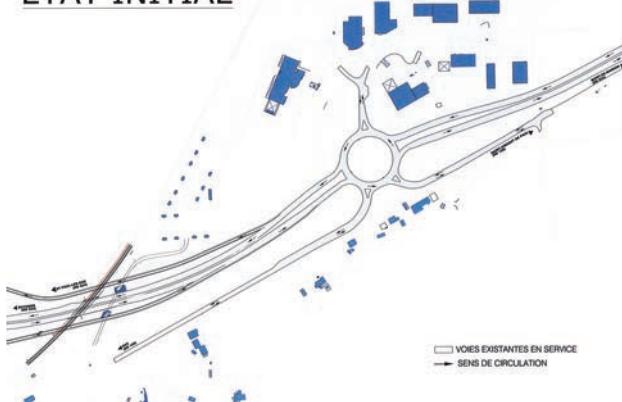
Conseil  
Général  
des Landes

## RÉALISATION DE L'ÉCHANGEUR DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Etat des lieux  
des travaux en cours

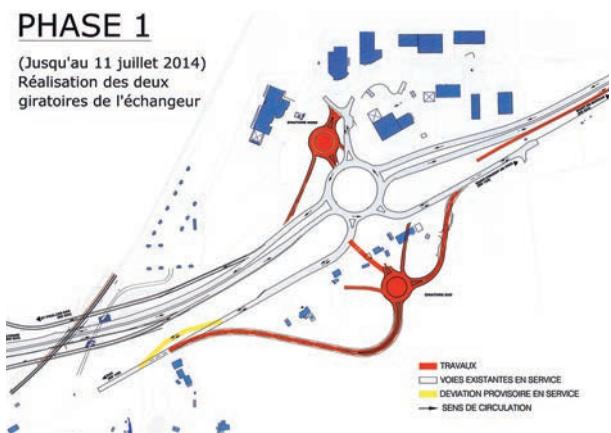
Fiche n°3  
[suite]

### ETAT INITIAL



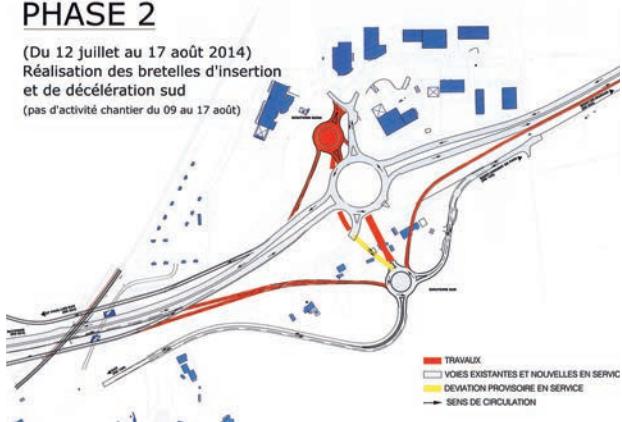
### PHASE 1

(Jusqu'au 11 juillet 2014)  
Réalisation des deux  
giratoires de l'échangeur



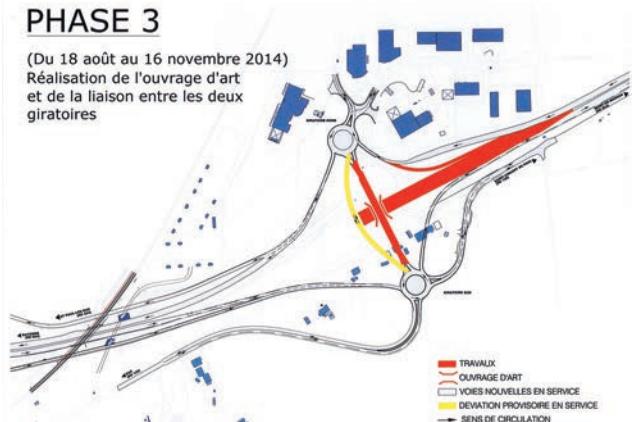
### PHASE 2

(Du 12 juillet au 17 août 2014)  
Réalisation des bretelles d'insertion  
et de déceleration sud  
(pas d'activité chantier du 09 au 17 août)



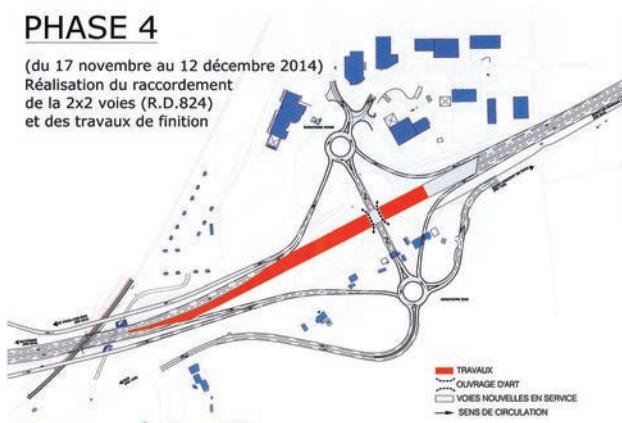
### PHASE 3

(Du 18 août au 16 novembre 2014)  
Réalisation de l'ouvrage d'art  
et de la liaison entre les deux  
giratoires



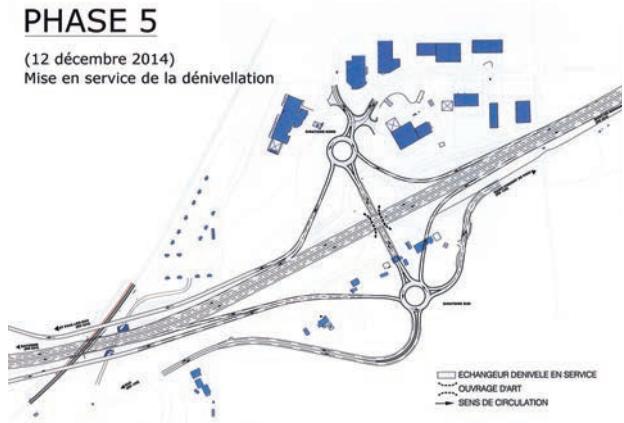
### PHASE 4

(du 17 novembre au 12 décembre 2014)  
Réalisation du raccordement  
de la 2x2 voies (R.D.824)  
et des travaux de finition



### PHASE 5

(12 décembre 2014)  
Mise en service de la dénivellation



## Chiffres-clés

Coût de l'opération	16,5 M€
Acquisitions foncières et libération des emprises	1 450 000 € TTC
Etudes - contrôles	300 000 € TTC
Terrassements, assainissement	3 500 000 € TTC
Ouvrages d'art	6 000 000 € TTC
Chaussées	3 500 000 € TTC
Travaux d'adaptation des équipements du réseau ferroviaire	450 000 € TTC
Equipements de sécurité et signalisation	800 000 € TTC
Aménagements paysagers	500 000 € TTC

Principales quantités	
Déblais	70 000 m <sup>3</sup>
Remblais	75 000 m <sup>3</sup>
Grave non traitée	25 000 T
Enrobés	30 000 T
Bordures	5 km
Canalisations	2 km



Premiers terrassements © S. Zambon / CG40

## Principaux intervenants

Maîtrise d'ouvrage	Département des Landes
Maître d'œuvre	Direction de l'Aménagement
Assistant à maîtrise d'ouvrage ouvrages d'art	Société ARCADIS
Assistant à maîtrise d'ouvrage aménagements paysagers	Société REPERAGE
Coordonnateurs SPS	Sociétés BECS et ELYFEC
Contrôles extérieurs	Sociétés GINGER et GRACCHUS
Travaux	
> Ouvrages d'art	
- 1 <sup>re</sup> phase	Groupement MAS-MATIERE
- 2 <sup>e</sup> phase	Société NGE
> Terrassements, Assainissement, Chaussées	
- 1 <sup>re</sup> phase	DTP Terrassement
- 2 <sup>e</sup> phase	Groupement BAUTIAA TP-GUINTOLI-CAZAL
Équipements de sécurité	Société SOGECER
Signalisation verticale	Société SIGNAUX GIROD CHELLE
Signalisation horizontale	Société SIGNATURE



Fin du terrassement © S. Zambon / CG40

Fiche n°6

# Les mesures en faveur de l'environnement et du développement durable

## Les eaux de ruissellement de la plateforme

L'ensemble des eaux de ruissellement de la plateforme est acheminée via des fossés engazonnés vers quatre bassins d'infiltration et de stockage.

## Les aires de covoitage

L'aire de covoitage d'une capacité de 100 véhicules et les arrêts bus existants, situés dans l'emprise du projet sont détruits.

Afin d'assurer la continuité du service en phase de travaux, l'aménagement d'une aire de covoitage provisoire a été réalisé sur une parcelle appartenant à la Communauté d'agglomération du Grand Dax, située en bordure de la route départementale 27, sur le territoire de la Commune de Saint-Vincent-de-Paul. Deux arrêts bus provisoires ont été également implantés en bordure de la route départementale 27.

Dans le cadre du projet de dénivellation est intégrée la réalisation de deux nouvelles aires de covoitage au Nord et au Sud de l'échangeur d'une capacité respective de 130 et 90 véhicules. L'aire de covoitage Sud se trouve sur l'itinéraire X'LR Dax - Mont-de-Marsan. Deux arrêts bus sont prévus à cet effet.

## Les aménagements paysagers et les protections acoustiques

La réalisation de cet aménagement a nécessité l'abattage des arbres implantés sur les dépendances de l'infrastructure existante. Dans le cadre de l'opération il est prévu un volet paysager important qui permet d'atténuer l'impact de la nouvelle infrastructure routière.

Une trame arborée sera développée sur l'ensemble de l'échangeur. Les aires de covoitage et les bassins de rétention seront traités de la même manière. Les essences qui ont fait leur preuve sur le site seront privilégiées à savoir les érables et les chênes d'Amérique. Les talus en déblais et remblais et les îlots des deux carrefours giratoires seront plantés d'arbustes tapissants, identiques à ceux mis en place sur le carrefour dénivelé de Mées.

Les protections acoustiques sont constituées soit de murs antibruit de 2,50 m de hauteur implantés en bordure de l'infrastructure au niveau de la seule habitation située au droit de l'échangeur, soit de merlons traités paysagèrement notamment à l'Est de l'aménagement entre la RD 824 et la RD 27 (route de Saint-Vincent-de-Paul) d'une hauteur variable de 1,50 m à 2,50 m.

## Circulation douce

Le projet a été conçu de manière à pouvoir réaliser ultérieurement une voie réservée aux deux-roues et aux piétons permettant d'assurer les continuités de circulation douce en périphérie de l'échangeur.

## La convention d'engagement volontaire

Le Conseil général des Landes a signé le 13 avril 2012 la déclinaison locale de la convention d'engagement volontaire nationale visant à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de développement durable.

Dans ce cadre, la solution technique retenue pour la réalisation de la structure et de la couche de roulement des chaussées, consistant en la mise en œuvre d'enrobés à modules élevés, avec incorporation de 50 % d'agrégats d'enrobés (fraisats de rabotage de chaussée), a engendré une diminution significative de quantités de matières premières (granulats et bitumes) et diminué ainsi les dégagements de gaz à effet de serre par réduction du tonnage de matière première transformée et transportée.



Imperméabilisation de la couche de forme © S. Zambon / CG40

## Les mesures en faveur de l'insertion par l'activité économique

Le Conseil général des Landes a des compétences fortes en matière de solidarité et de lutte contre l'exclusion. En renfort des actions existantes, le Département souhaite utiliser la commande publique pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté.

En application de l'article 14 du code des marchés publics, le marché de réalisation des terrassements et des chaussées a été conclu avec des clauses d'insertion sociale. 1 620 h ont été effectuées par des personnes en difficulté sociale.

Conseil général des Landes  
Direction de l'Aménagement  
Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : [amenagement@cg40.fr](mailto:amenagement@cg40.fr)

**landes.org**